



Le Maire employeur

Intervention du Centre de gestion de l'Isère





Vous recrutez ...

- Avez vous clairement analysé votre besoin ?
- Votre offre d'emploi et des candidatures sur le site emploi-territorial.fr
- Le choix d'un jury : transparence et partage des responsabilités



Vous recrutez ...

- Le CM crée les postes, le maire/président est l'employeur, responsable du personnel
- Les variables du temps de travail
- Le traitement est fixé par les textes, le régime indemnitaire est décidé par les élus
- Vous pouvez offrir d'autres avantages à vos agents → « l'action sociale »



Évaluer vos agents

- Une pratique nécessaire dès l'entrée en stage

- Une pratique indispensable tout au long de la carrière : notation et évaluation



La progression de carrière

- L'avancement d'échelon
- L'avancement de grade
- La promotion interne
- Le rôle des CAP



La progression de carrière

- Les examens professionnels
- Les concours

- Une démarche active de l'agent
- Développer les possibilités de réussite :
l'ouverture de postes par les collectivités



Développer les compétences

- Un travail commun avec le CNFPT
 - La formation des agents
 - Les ateliers de la mobilité
 - Le plan de formation des petites communes
 - Le livret individuel de formation
 - le DIF



Développer les compétences

- Une fonction de conseil en organisation
Analyse, préconisations, aide à la décision
- Des formations délocalisées sur les territoires
- L'aide à l'élaboration du règlement intérieur de formation



La sécurité au travail

- Un **ACMO**, formé, dans chaque collectivité
- Le **document unique** pour la mise en place d'une politique de prévention
- Plus de prévention, moins d'accidents
= un taux d'**assurance** raisonné
- Le **contrat groupe** : les bénéfices de la mutualisation



La santé au travail

- Le **suivi médical** des agents
 - Visite médicale avant l'embauche
 - Tout au long de la vie professionnelle
- La commission de réforme
- L'amélioration des conditions de travail
- Un agent est absent : faites appel au **service remplacement !**



La retraite

- Les seniors au travail
L'agent peut choisir de travailler jusqu'à 65 ans, ou non ...
- L'information des agents : partenariats CNRACL et France retraite
- L'enjeu des départs à la retraite : l'impact sur l'emploi



Le cdg se mobilise pour répondre à vos besoins

- **Vous recrutez ?**
 - le conseil en organisation
 - l'aide au recrutement
 - le site emploi-territorial.fr

- **Un conseil pour le statut et la gestion des carrières**



Le cdg se mobilise pour répondre à vos besoins

- **Permettre le recrutement et la progression de carrière :**
 - le pôle concours

- **Développer les compétences**
 - un partenariat avec le CNFPT



Le cdg se mobilise pour répondre à vos besoins

- **Sécurité et santé au travail**

- un appui dans votre démarche de prévention
- une équipe de médecins mobilisée sur les territoires

- **Faire face aux enjeux de l'emploi**

- la Maison de l'emploi territorial
- les ateliers de la mobilité



Des partenaires impliqués

- 24 élus au Conseil d'administration
- Des organisations syndicales actives au sein des instances paritaires
- Des collectivités mobilisées dans les réseaux, les jurys, l'accueil des rencontres...

A tous un grand merci !

Le Centre de Gestion de l'Isère

Une maison qui est aussi la vôtre

416 rue des universités, St Martin d'Hères

Tel : 04 76 33 20 33

Courriel : cdg38@cdg38.fr

**Des permanences, des rencontres
et des rendez vous sur les territoires**

Et plus encore sur

www.cdg38.fr